

Délibération n° 2026-015
Délibération portant sur la Modification de la charte de voirie communautaire

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 25
Nbre de votants : 32
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 04/03/2026
Secrétaire de séance : THOMAS Sandrine

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18h30

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DIAZ Manuel, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÉS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. LAINÉ Fabien, M. BRÉTHÉS Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à Mme LARREZET Hélène, M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme PONCHET Ascension, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. MINIAU Dominique, Mme GUERRO Florence donne procuration à Mme AUBERT Roseline, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULÉS Éric, M. RIMONTEIL Jean-Pierre donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, M. VIUDÉS Christian donne procuration à Mme FANARI Jacqueline

Excusés et Absents : M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDÉS Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **32**
Pour : **32**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Rapporteur : Monsieur Bernard COMET

La charte de voirie communautaire en vigueur a été approuvée par délibération n°2019-054 du conseil communautaire en date 18 juillet 2019. Ce document définit :

- Les critères déterminant l'intérêt communautaire d'une voie.
- Les conditions de transfert de ces voiries de la commune vers la communauté de communes dès lors que l'intérêt communautaire est reconnu.
- La nature des travaux d'entretien, de renforcement ou de reprise complet d'une voirie communautaire.
- Les conditions de financement respectives de ces travaux
- La nature des matériaux (revêtement, mobiliers) prises en charge dans le cadre de ces travaux.

L'évolution des pratiques de mobilité et la recherche d'efficacité conduisent à proposer plusieurs modifications. Madame la présidente présente ainsi une nouvelle version de la charte intitulée charte des mobilités d'intérêt communautaire comprenant notamment :

- Une simplification de la définition de l'intérêt communautaire, prenant en compte la notion d'itinéraire communautaire.
- Une meilleure prise en compte des mobilités douces.
- Une adaptation concernant les matériaux pris en charge, notamment pour prendre en compte des matériaux et revêtements plus respectueux de l'environnement.
- Une clarification des modalités de financement.

- Vu le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé par délibération n°2021-094 du 12 octobre 2021.
- Vu la délibération n°2019-054 du conseil communautaire.
- Vu l'avis favorable de la commission Voiries, travaux, bâtiments et accessibilité et de la commission Transition & écologique et mobilité réunies conjointement le 16 février 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- D'approuver les modifications apportées à la charte de voirie communautaire
- D'approuver la version de la charte des mobilités d'intérêt communautaire annexée à la présente délibération.
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

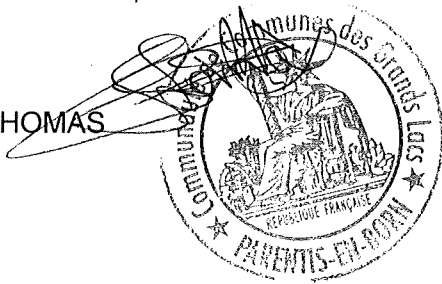
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 10 mars 2026

Secrétaire de séance,

Sandrine THOMAS



La Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le :